

**RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Motion Fabienne Freymond Cantone et consorts – Pour une uniformité des taxations des interventions policières dans tout le canton

1. PREAMBULE

Pour l'ensemble des informations relatives à la composition de la commission, aux personnes représentant l'administration et au déroulement de la séance, il y a lieu de se référer au rapport de majorité rédigé par le Président-rapporteur, Monsieur le député Yvan Pahud. La minorité de la Commission est composée de Madame et Messieurs les député·e·s Anne Baehler Bech, Stéphane Balet, Alexandre Rydlo ainsi que de la soussignée, Sarah Neumann, rapporteuse de minorité.

2. POSITION DE LA MINORITE DE LA COMMISSION

La minorité de la commission est d'avis que l'égalité de traitement doit prévaloir sur les difficultés de mise en œuvre.

Le processus d'harmonisation entre les différentes polices du canton ne pourra être réalisé que par étapes. Lors de la séance de commission, il est apparu que les différents corps de police se sont déjà entendus sur les interventions qui sont taxées ou ne le sont pas. Certains corps ont déjà été plus loin et sont parvenus à s'entendre sur des chiffres. Il s'agit donc de faire un dernier petit pas.

Le Conseil cantonal de Sécurité avait lui-même souhaité cet équilibre, sans que les communes et associations de communes ne parviennent à mettre d'accord. Redonner cette compétence au niveau cantonal permettrait de garantir l'équité des citoyens vaudois.

Il est à noter que la motion ne touche ni les amendes d'ordre communales, ni les émoluments pour manifestations, fixés de manière autonome par la commune accueillant la manifestation. Elle se concentre spécifiquement sur les coûts facturés pour le déplacement et l'intervention d'une patrouille.

3. CONCLUSION

La minorité de la commission (4 voix contre 6) recommande au Grand Conseil de prendre en considération cette motion, ceci d'autant plus que le travail de comparaison a déjà été réalisé et que le principe d'harmonisation est déjà intégré par les différents corps. Il manque donc peu pour mettre en œuvre concrètement cette uniformité des taxations.

Lausanne, le 20.11.2018

La rapporteuse de minorité :
(Signé) Sarah Neumann